



# CHASSE

## ACCA de PEYRIEU



Notre association a pour objet l'exercice rationnel de la chasse sur les territoires où elle dispose du droit de chasse.

L'association prend toutes les mesures utiles pour organiser la chasse de grands et petits gibiers.

Elle entretient les chemins forestiers et participe au maintien de l'écosystème.

Cette activité s'exerce dans le respect des propriétés, des cultures et des récoltes en travaillant en étroite collaboration avec nos agriculteurs.

Notre association participe aussi à la régulation de grands gibiers

Il y a 40 chasseurs et notre garde-chasse est M. Georges Fernandez.



### HORAIRES :

Période : du 17 septembre au 29 février.  
Fermeture plus tardive uniquement pour les espèces nuisibles.  
La chasse est autorisée de jour, c'est-à-dire 1h00 avant l'heure légale de lever du soleil et 1h00 après son coucher.

### LIEU DE L'ACTIVITÉ :

Commune de PEYRIEU sur environ 950 hectares. Également sur MURS pour le sanglier.  
Siège de l'ACCA : le local « la Cheminée » en bas du village.

### MANIFESTATIONS :

Vente de diots en février

### BUREAU :

Président : BARBIER Alain

Vice-Président : FALSONE Jérôme

Trésorier : CAPITAN Jacky

Secrétaire : NIVAUX Stéphane

Page 6



### RENSEIGNEMENTS :

Président au 06-13-16-16-07

